

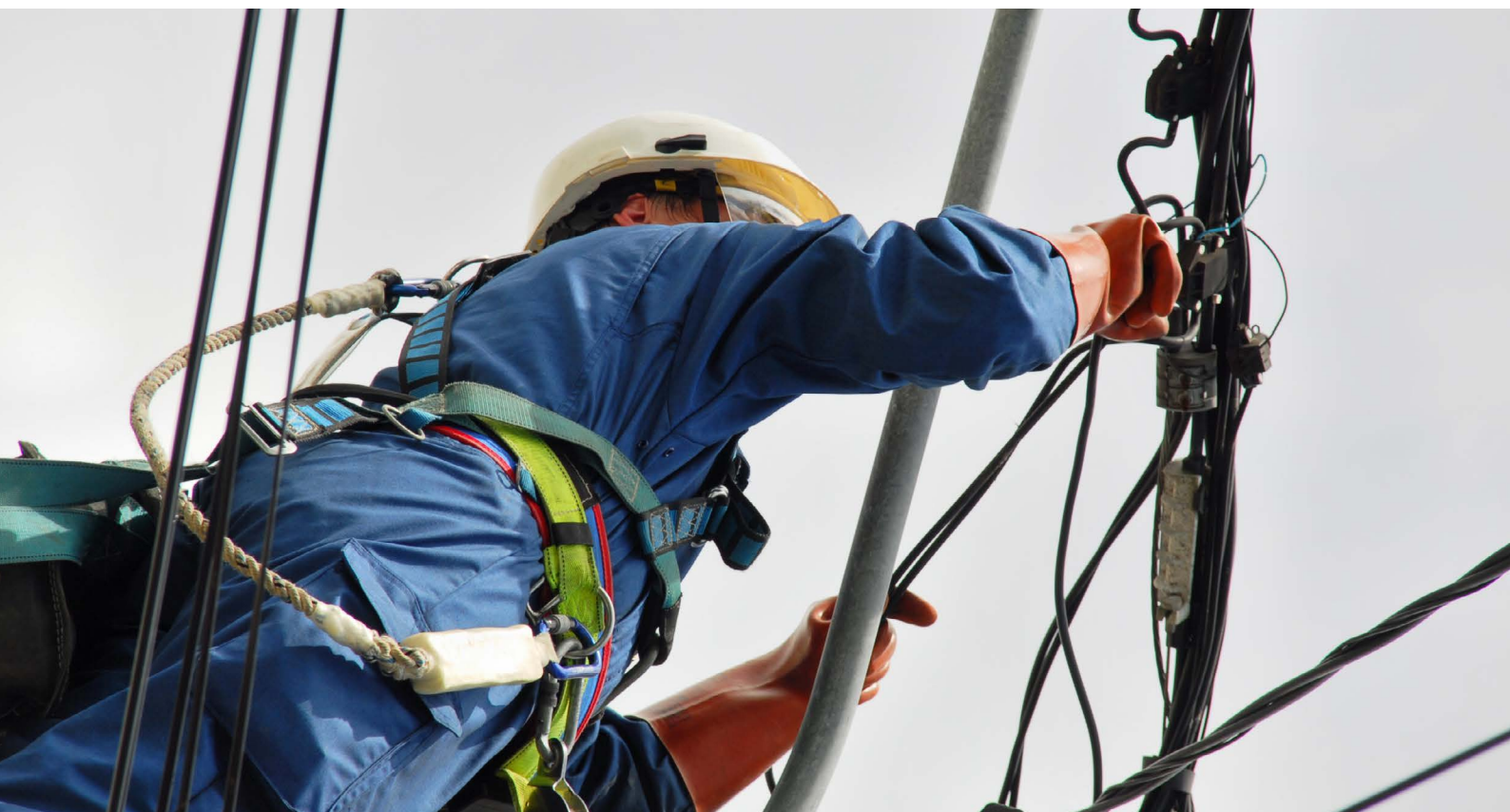


SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DES ÉNERGIES DE SEINE-ET-MARNE

RAPPORT DU CONTRÔLE AU QUOTIDIEN 2023 POUR L'EXERCICE 2022

Service public de distribution d'électricité en Seine-et-Marne

Service public de distribution de gaz en Seine-et-Marne



CONTRÔLE DU CONCESSIONNAIRE ENEDIS

LE CONTRÔLE AU QUOTIDIEN

Le SDESM assure un contrôle continu de la bonne qualité de la fourniture et des réseaux de la concession, avec notamment l'entretien et le renouvellement des ouvrages. Ce contrôle s'exerce pour servir l'intérêt des usagers du service public de l'électricité et des collectivités.

Le syndicat, autorité concédante, et Enedis, concessionnaire, travaillent à un traitement partagé et au fil de l'eau des demandes des communes ou des agents du SDESM. Le but du SDESM est de réaliser un suivi régulier des réclamations et d'apporter des réponses aux communes.

En application de l'article 10 du contrat de concession, Enedis exploite les ouvrages de distribution publique d'électricité à ses frais et sous sa responsabilité.

Les travaux de maintenance, y compris ceux d'élagage et ceux de renouvellements nécessaires au maintien du réseau en bon état de fonctionnement, sont réalisés et financés par Enedis. Les demandes transmises par le service de contrôle des concessionnaires du SDESM font l'objet d'un suivi spécifique, intégrant une fiche de contrôle et des photographies lorsqu'elles existent. Ces réclamations font parfois état de l'usure de certains ouvrages dont le syndicat peut demander au concessionnaire l'entretien et le renouvellement.

Dans le cadre du contrôle de l'exécution du service public de distribution d'électricité, le SDESM effectue donc des demandes d'interventions auprès d'Enedis, suite à la demande des élus des communes ou des agents du syndicat. Les relevés sur le terrain permettent d'identifier, de quantifier et d'intégrer à notre suivi, les incidents traités et leurs modalités de traitements.



CONTRÔLE DU CONCESSIONNAIRE GRDF

LE CONTRÔLE AU QUOTIDIEN

Le SDESM est autorité organisatrice de la distribution publique de gaz en Seine-et-Marne (AODG) sur 171 communes du département desservies en gaz naturel et exploitées par GRDF au 31 décembre 2022.

À ce titre, il confie à GRDF, par le biais d'un contrat de concession, l'exécution des missions afférentes.

Le syndicat, autorité concédante, et GRDF, concessionnaire, travaillent à un traitement partagé et au fil de l'eau des demandes des communes. Le but du SDESM est de réaliser un suivi régulier des réclamations et d'apporter des réponses aux communes.

SOMMAIRE

P.4 LES DEMANDES EN 2022

P.6 PÉRIODICITÉ ET GÉOGRAPHIE DES DEMANDES

P.7 CONTRÔLE EN CONTINU EFFECTUÉ SUR L'EXERCICE 2022

P.7 ENTRETIEN ET RENOUVELLEMENT DES OUVRAGES

P.21 CONCLUSION

LES DEMANDES EN 2022

En 2022, 44 demandes ont été traitées dans le cadre du contrôle au quotidien. Ces réclamations portent principalement sur :

Les problèmes liés à l'état des supports : **9,1 %**



Les problèmes liés directement aux câbles de réseaux aériens : **9,1 %**



L'élagage : **4,5 %**

Les postes de transformation : **20,4 %**



Coffret BT : **2,3 %**

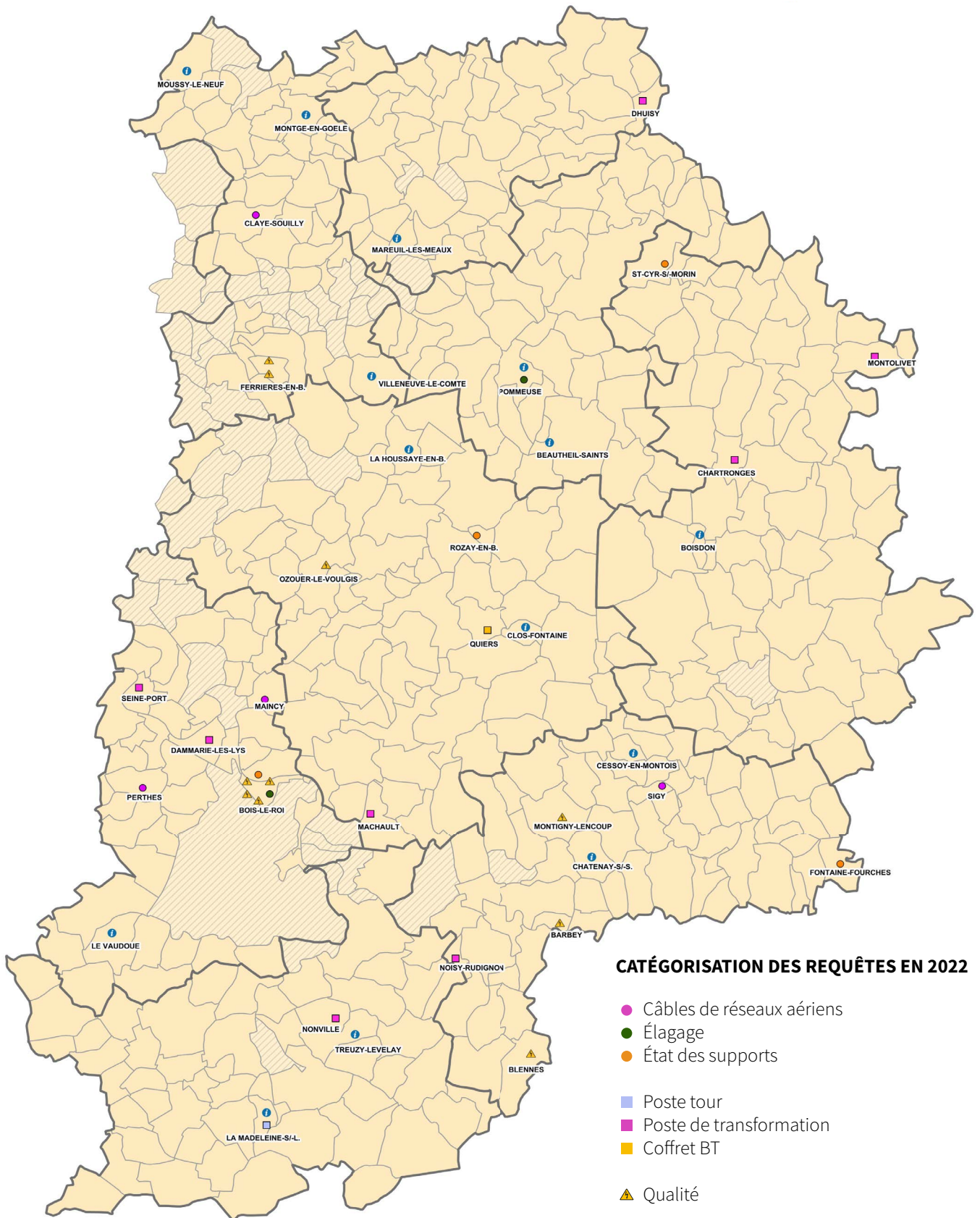
La qualité de l'électricité : **22,7 %**

Hors cadre (exemple : éclairage public, réseau télécom, etc.) : **2,3 %**

Les renseignements : **29,6 %**

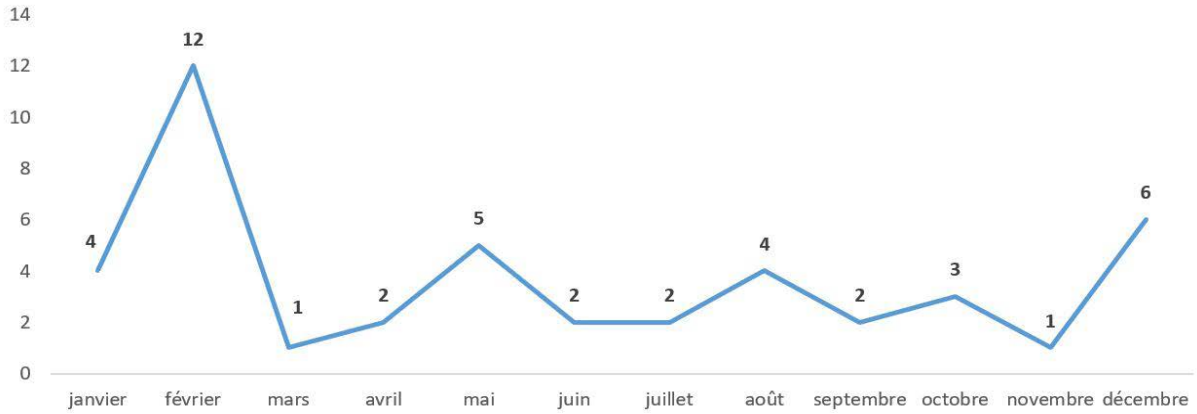


SUIVI DES DOSSIERS DANS LE CADRE DU CONTRÔLE AU QUOTIDIEN



Périodicité des demandes

Nombre de réclamations traitées par mois



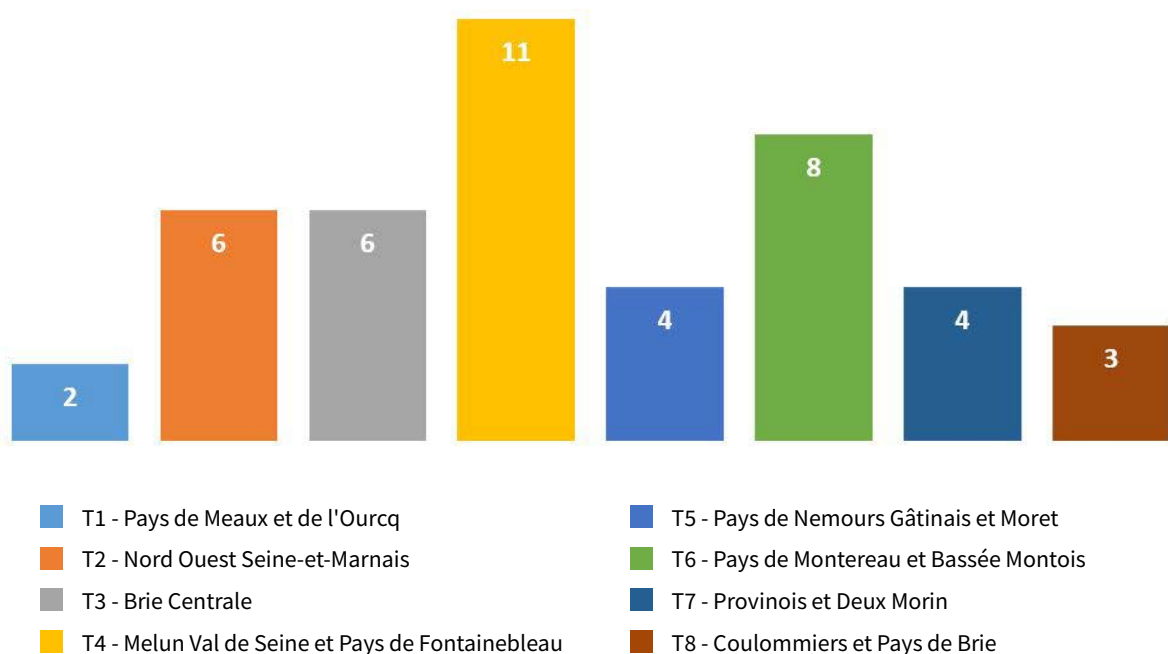
En 2022, le nombre de réclamations est en légère baisse avec 44 dossiers traités. La période la plus marquée par des incidents reste le début de l'année et plus précisément le mois de février 2022, avec notamment un pic avec 12 demandes.

Les communes bénéficient d'une information annuelle de ce principe de contrôle au quotidien du concessionnaire Enedis. Ce rappel permet d'inciter les élus à questionner le SDESM sur la qualité de son réseau Basse Tension et sur les incidents dont il peut faire l'objet.

Il est entendu que les incidents à caractère urgent doivent être signalés en priorité à Enedis au 09 72 60 50 77.

Analyse géographique des demandes

Répartition du nombre des demandes par territoire



En 2022, le délai moyen de traitement d'une demande par le service Contrôle des Concessionnaires du SDESM est inférieur à 2 jours.

Le concessionnaire réalise son premier retour au SDESM dans un délai moyen de 9 jours. Ce délai est stable sur cet exercice (8 en 2021).

Pour rappel : l'engagement d'Enedis est d'apporter une première réponse sous 15 jours.

Le délai de réponse le plus court est le jour même de la demande et le délai le plus long est de 30 jours.

Le délai moyen d'une intervention programmée par Enedis pour donner suite à la demande du SDESM est proche des 22 jours.

Le délai moyen entre la demande initiale et la clôture du dossier est de 11 jours. Ce délai est en baisse par rapport à l'exercice précédent (19 jours).

Pour rappel, le contrôle au quotidien réalisé par le SDESM ne porte que sur le réseau BT.

CONTRÔLE CONTINU EFFECTUÉ SUR L'EXERCICE 2022

Le SDESM, dans le cadre du contrôle de l'exécution du service public de distribution d'électricité, a effectué, à la demande des élus des communes ou des techniciens du syndicat, l'ouverture de 44 dossiers et l'instruction de 25 demandes d'interventions auprès d'Enedis au cours de l'année 2022.

Ces réclamations ont porté sur :

- l'entretien et le renouvellement du réseau d'électricité (20 demandes),
- les renseignements divers (13 demandes),
- la qualité de l'électricité (10 demandes),
- le hors cadre (1 demande).

ENTRETIEN ET RENOUVELLEMENT DES OUVRAGES

En application de l'article 10 du contrat de concession, Enedis exploite les ouvrages de distribution publique d'électricité à ses frais et sous sa responsabilité.

Les travaux de maintenance, y compris ceux d'élagage et ceux de renouvellements nécessaires au maintien du réseau en bon état de fonctionnement sont réalisés et financés par Enedis. Les demandes du SDESM sont listées ci-après, accompagnées de photographies faisant état de certains ouvrages dont le syndicat demande au concessionnaire l'entretien et le renouvellement.



SAINT-CYR-SUR-MORIN – DOSSIER CC 22.01



Demande initiale de la commune

Objet : Le 25 janvier 2022, la commune nous signale un poteau bois support de réseau électrique qui penche dangereusement dans le Hameau des Grands-Montgoins, rue des Tournelles.

Suite donnée : Le 25 janvier 2022, le SDESM invite la commune à transmettre l'information au service urgence d'Enedis (en cas de dommage sur ouvrage Enedis) au 01 76 61 47 01. Également pour les collectivités locales, le numéro dédié (nécessite le code INSEE) est le : 0811 010 212.

Dossier clos : oui, le 25 janvier 2022.



BOIS-LE-ROI – DOSSIER CC 22.02



Demande initiale de la commune

Objet : Le 27 janvier 2022, la commune nous signale d'importantes coupures à répétition :

1. Coupure sur le secteur Cité / République d'une durée et d'un horaire non connus - le 26 décembre 2022 ;
2. Coupure sur le secteur Brolles d'une durée de 3h - le 25 janvier en début de soirée ;
3. Coupure sur le secteur Brolles d'une durée non connue - le 15 janvier en fin de soirée ;
4. Coupure sur la commune (rues Carnot, Leclerc, etc.) d'une durée de 1h30.

Suite donnée : Le 31 janvier 2022, Enedis nous informe des différentes interventions sur la commune :

1. Coupure de 10 minutes le temps de faire les manœuvres, le défaut était sur le câble de Livry ;
2. 2 fusibles hors service dans le poste Brolles / appel au centre dépannage à 20H30 / rétablissement à 22H30 ;
3. 2 fusibles hors service également au poste Brolles / appel au centre d'appel de dépannage à 23H03 / rétablissement 00H05 ;
4. Câble HTA souterrain hors service d'où la coupure le temps d'isoler le défaut.

À la demande de la commune, le SDESM se déplace le 11 février 2022 pour un RDV dédié afin de préciser les réponses d'Enedis et des informations sur les détails du critère B communal.

Dossier clos : oui, le 11 février 2022.



NOISY-RUDIGNON – DOSSIER CC 22.03



Demande initiale de la commune

Objet : Le 1^{er} février 2022, la commune nous signale une ouverture importante et dangereuse au niveau d'une grille d'aération du poste NOISY, à l'intersection de la rue Fossard et de la rue Cimetière aux ânes.

Suite donnée : Enedis nous informe le 03 février 2022 qu'il n'y a pas de danger dans l'immédiat. Un résinage sera fait pour fin mars. Le même jour, le SDESM informe la commune des retours d'Enedis.

Dossier clos : oui, le 03 février 2022.



LA MADELEINE-SUR-LOING – DOSSIER CC 22.04



Demande initiale de la commune

Objet : Le 31 janvier 2022, la commune nous signale que le poste tour BEAUMOULIN est en mauvais état avec des carreaux cassés, sis route de Beaumoulin. Par ailleurs, la commune interroge le SDESM sur la « propriété » des postes de transformation et sur leur entretien. Le SDESM indique à la commune que les postes de transformations peuvent être rénovés dans des programmes annuels, pris en charge financièrement, mais que ces programmes ne concernent pas les postes tours.

Suite donnée : Le 03 février 2022, Enedis nous informe qu'une mise en sécurité sera faite le 04 février 2022. Le 08 avril, nous informons la commune de la réponse donnée par Enedis.

Dossier clos : oui, le 08 avril 2022.



LE VAUDOÛÉ – DOSSIER CC 22.05



Demande initiale de la commune

Objet : Le 28 janvier 2022, la commune nous demande des informations sur le transfert de la compétence gaz.

Suite donnée : Le SDESM prend contact avec la mairie pour leur expliquer la procédure et lui transmet un modèle de délibération.

Dossier clos : oui, le 28 janvier 2022.



BLENNES – DOSSIER CC 22.06



Demande initiale de la commune

Objet : Le 02 février 2022, lors d'une réunion de comité de territoire, la commune interroge le SDESM sur la possibilité de placer un enregistreur de tension chez un usager qui a signalé des problèmes de tension.

Suite donnée : Le 03 février, le SDESM indique la démarche à suivre pour que la commune puisse inscrire l'usager au programme en cours.

Dossier clos : oui, le 03 février 2022.



FERRIÈRES-EN-BRIE – DOSSIER CC 22.07



Demande initiale de la commune

Objet : Le 10 février 2022, la commune nous informe d'une coupure dans la nuit du 04 au 05 février 2022 sur toute la commune.

Suite donnée : Le 11 février 2022, Enedis nous informe qu'il y a bien eu un déclenchement HTA dans la nuit entre 2 postes (Apis et Château) sur la commune. Le premier étant un poste de distribution publique, les équipes Enedis ont pu intervenir, mais le second est un poste client dans l'enceinte du château où ces derniers n'ont pas accès, surtout la nuit. La réparation est intervenue que le lendemain et il s'avère que le défaut venait de ce poste privé. Enedis va se renseigner pour savoir pourquoi ils n'ont pas accès à ce poste, ainsi que définir la démarche pour qu'ils puissent y avoir accès. Le 14 février, le SDESM informe la commune de la réponse donnée par Enedis.

Dossier clos : oui, le 14 février 2022.



BOIS-LE-ROI – DOSSIER CC 22.08



Demande initiale de la commune

Objet : Le 11 février 2022, la commune nous signale qu'une ligne est dans la végétation provoquant des perturbations importantes sur le réseau, sis au 21 rue Louis Noir.

Suite donnée : Le 11 février 2022, Enedis nous informe que la commune doit se rapprocher du riverain car l'urgence porte sur le réseau Éclairage Public qui est en fils nus. Le réseau basse tension est en PRC (gainé), donc ne comporte pas un caractère urgent. Le 15 février, le SDESM informe la commune de la réponse donnée par Enedis.

Dossier clos : oui, le 15 février 2022.



BEAUTHEIL-SAINTS – DOSSIER CC 22.09



Demande initiale de la commune

Objet : Le 07 février 2022, la commune interroge le SDESM quant à la capacité de 2 transformateurs H61 sur poteau (Limosin et Michelet) de 160 kVA chacun et demande quelle est la démarche à suivre pour un riverain qui a un besoin d'une puissance de 216 kVA.

Suite donnée : Le 07 février 2022, le SDESM indique que la demande doit être réalisée auprès des services d'Enedis/Agence de Raccordement Électrique (ARE).

Dossier clos : oui, le 07 février 2022.



DAMMARIE-LÈS-LYS – DOSSIER CC 22.10



Demande initiale de la commune

Objet : Le 04 février 2022, la commune nous signale qu'un riverain du Hameau de Vosves leur a transmis des photographies concernant des dégâts sur un poste de transformation Enedis. L'information a été directement transmise à Enedis qui a fait un retour en indiquant que la réfection de la toiture (toit de complaisance) incombe à la mairie.

Suite donnée : Le 04 février, le SDESM indique que le poste pourra faire l'objet de réparation dans le cadre de son inscription au programme annuel de rénovation de postes.

Dossier clos : oui, le 04 février 2022.



MACHAULT – DOSSIER CC 22.11



Demande initiale de la commune

Objet : Le 1^{er} février 2022, la commune revient vers le SDESM concernant le dossier CC 21.17 pour le poste JUDAS situé au croisement de la rue des Fontenils et la rue du Puits. Un point est réalisé en interne pour un traitement de ce dossier par le service des affaires juridiques et de la commande publique durable du SDESM.

Suite donnée : Les éléments du dossier ont été transmis aux assurances concernées.

Dossier clos : oui, le 1^{er} février 2022.



BOIS-LE-ROI – DOSSIER CC 22.12



Demande initiale de la commune

Objet : Le 14 février 2022, la commune nous signale une nouvelle coupure le samedi 12 février en fin de matinée (3^{ème} coupure en moins d'un mois) sur le secteur de Brolles. Elle insiste pour que des mesures correctives soient mises en œuvre pour corriger ces problèmes récurrents.

Suite donnée : Le 15 février 2022, Enedis nous informe avoir réalisé un équilibrage de phase. Nous informons la commune de la réponse donnée par Enedis.

Dossier clos : oui, le 15 février 2022.



QUIERS – DOSSIER CC 22.13



Demande initiale de la commune

Objet : Le 17 février 2022, la commune nous signale la porte du boîtier électrique de la mairie au sol. Ce dernier comporte un danger immédiat avec notamment la proximité de l'école.

Suite donnée : Le 18 février 2022, Enedis rappelle que c'est à la mairie de prendre contact avec son fournisseur pour faire un changement de porte et en cas de danger imminent de prendre contact avec le service dépannage pour une mise en sécurité. Le 23 février, Enedis nous indique être intervenu le 21 février pour remplacer la porte du coffre électrique. Nous informons la commune de la réponse donnée par Enedis.

Dossier clos : oui, le 23 février 2022.



MAREUIL-LÈS-MEAUX – DOSSIER CC 22.14



Demande initiale de la commune

Objet : Le 03 février 2022, la commune nous interroge concernant l'enfouissement d'une ligne HTA située Chemin de l'Église et rue de la Curie.

Suite donnée : Le 03 février 2022, le SDESM informe la commune et après vérification auprès des services d'Enedis, qu'il n'y a pas de travaux programmés.

Dossier clos : oui, le 03 février 2022.



MONTOLIVET – DOSSIER CC 22.15



Demande initiale de la commune

Objet : Le 22 mars 2022, la commune revient vers le SDESM concernant le dossier CC 21-21 concernant le poste MONTOLIVET, sis RD 215 bruyant (bruits anormaux : claquement et ronflement surtout le soir).

Suite donnée : Le 23 mars 2022, nous informons la commune qu'à la suite du passage du service d'exploitation Enedis, il s'avère que c'est un bruit de fonctionnement normal, comme celui dans un poste de distribution publique.

Dossier clos : oui, le 23 mars 2022.



SIGY – DOSSIER CC 22.16



Demande initiale de la commune

Objet : Le 17 janvier 2022, la commune revient vers le SDESM concernant le dossier CC 21-52 concernant une ligne HTA en zone boisée. La mairie nous signale des arrachements de lignes électriques en zone boisée sur la portion de la RD 77B entre Sigy et Paroy, à la suite de chutes d'arbres. La commune demande l'enfouissement de 300 mètres de ligne HTA sur cette zone boisée. La demande a été remise à Enedis le 07 décembre 2021 à la suite d'une réunion.

Suite donnée : Le 03 février 2022, Enedis nous informe qu'à la suite de leur déplacement sur le site, il n'y aura pas d'action spécifique, la zone étant qualifiée de saine. Si malgré tout la commune souhaite faire enfouir ce tronçon, il s'agira d'un déplacement d'ouvrage sous MOA Enedis aux frais de la commune. Nous informons la commune de la réponse donnée par Enedis.

Dossier clos : oui, le 03 février 2022.



BOISDON – DOSSIER CC 22.17



Demande initiale de la commune

Objet : Le 21 mars 2022, la commune s'interroge sur la possible solution technique concernant le raccordement d'un hangar et le coût éventuel à supporter par la mairie. Le SDESM sollicite des compléments d'informations.

Suite donnée : Le 23 mars 2022, le SDESM informe monsieur le Maire que l'extension envisagée serait de 45 mètres pour un hangar à usage d'habitation (1 logement). Il n'y aura donc pas de poste à prévoir dans ces conditions.

Dossier clos : oui, le 23 mars 2022.



CESSOY-EN-MONTOIS – DOSSIER CC 22.18



Demande initiale de la commune

Objet : Le 04 avril 2022, la commune nous signale qu'un riverain, situé au 2 rue de la vallée, a eu un problème de casse matériel à la suite de travaux sur le secteur le 19 janvier 2022. Les travaux concernent un câble réseau et l'ajout d'un transformateur. Le riverain a fait une première démarche auprès de son assurance mais cette dernière demande un rapport technique prouvant l'existence d'un problème avec une variation de tension.

Suite donnée : Le 05 avril 2022, Enedis nous informe qu'après vérification aucun incident HTA ou BT sur le secteur. Le compteur abonné n'a pas disjoncté. Le client doit signaler le problème et faire une réclamation à son fournisseur, qui fera ensuite une demande auprès d'Enedis et obtiendra une réponse écrite. Le 11 avril, Enedis précise que le branchement en triphasé comporte certainement un problème d'équilibrage des phases sur l'installation interne du client. Pas de disjonction du compteur mais seulement du disjoncteur.

Dossier clos : oui, le 11 avril 2022.



DHUISY – DOSSIER CC 22.19

Demande initiale du SDESM

Objet : Le 07 avril 2022, le SDESM constate lors d'un chantier que l'accès au poste DHUISY situé rue Verte est non sécurisé car la porte est ouverte, dégonflée et les charnières sont cassées.

Suite donnée : Le 08 avril 2022, Enedis nous informe qu'elle transmet la demande à l'exploitation et que ce genre de demande devrait être faite directement au service dépannage.

Dossier clos : oui, le 08 avril 2022.



VILLENEUVE-LE-COMTE – DOSSIER CC 22.20

Demande initiale de la commune

Objet : Le 10 mai 2022, la commune nous transmet une demande d'une entreprise mandatée par Enedis dans le cadre de la maintenance pour un poste de transformation.

Suite donnée : Le 10 mai 2022, le SDESM réalise un contact téléphonique avec la mairie et l'entreprise afin de faire un point sur le projet de renforcement du secteur qui comprend la suppression du poste H61 (sur poteau).

Dossier clos : oui, le 10 mai 2022.



FONTAINE-FOURCHES – DOSSIER CC 22.21

Demande initiale de la commune

Objet : Le 06 mai 2022, la commune nous signale un support bois qui penche et dont la base est altérée, au 4 rue de l'Huilerie.

Suite donnée : Le 27 mai, Enedis nous informe qu'il n'y a pas de danger. Un remplacement aura lieu avant la fin du 3^{ème} trimestre. Le 20 février 2023, le SDESM informe la commune de la réponse donnée par Enedis. Le 26 février, la commune nous confirme le changement du poteau.

Dossier clos : oui, le 26 février 2023.



CHARTRONGES – DOSSIER CC 22.22

Demande initiale de la commune

Objet : Le 13 mai 2022, la commune nous signale un poste FERAUBRY dont les fondations semblent en cours d'affaissement.

Suite donnée : Le 24 mai 2022, Enedis nous informe qu'il n'y pas de danger immédiat sur le poste. Une demande de travaux a été faite pour début 2023. Nous informons la commune de la réponse donnée par Enedis.

Dossier clos : oui, le 24 mai 2022.





BARBEY – DOSSIER CC 22.23



Demande initiale de la commune

Objet : Le 17 mai 2022, la commune nous signale des micro-coupures chez des usagers avec des matériels dégradés. La mairie demande la pose d'enregistreurs de tension lors de la prochaine campagne. En retour, le SDESM demande des renseignements complémentaires pour transmettre la demande auprès du concessionnaire Enedis.

Suite donnée : Pas d'informations complémentaires transmis par la mairie.

Dossier clos : oui, le 17 mai 2022.



TREUZY-LEVELAY – DOSSIER CC 22.24



Demande initiale de la commune

Objet : Le 20 mai 2022, la commune nous demande s'ils doivent respecter un périmètre autour d'un transformateur de tension.

Suite donnée : Le 20 mai 2022, le SDESM informe la commune qu'il y a un périmètre de sécurité, pour la ceinture équipotentielle et un accès dégagé pour l'intervention d'Enedis. Chaque périmètre dépend de la taille du poste (poste cabine basse type PSSA ou PSSB, ou poste à couloir type PAC4UF).

Dossier clos : oui, le 20 mai 2022.



CLOS-FONTAINE – DOSSIER CC 22.25



Demande initiale de la commune

Objet : Le 14 juin 2022, la commune souhaite savoir si elle peut demander à Enedis la redevance d'occupation du domaine public (RODP) avec effet rétroactif (5 ans par exemple). Sachant que la délibération sera prise le 16 juin par le conseil municipal.

Suite donnée : Le 15 juin 2022, le SDESM informe la commune que la RODP ne pourra être réclamée au concessionnaire qu'à partir de la date de la délibération. Pour les années précédentes : la rétroactivité n'est possible que si des délibérations ont été prises à l'époque (et ce, sur 4 ans maximum).

Dossier clos : oui, le 15 juin 2022.



POMMEUSE – DOSSIER CC 22.26



Demande initiale de la commune

Objet : Le 21 juin 2022, la commune nous signale un poteau béton dans la végétation, au 1 chemin de la petite rue.

Suite donnée : Le 07 juillet 2022, Enedis nous informe qu'une intervention est programmée le 15 juillet 2022. Nous informons la commune de la réponse donnée par Enedis.

Dossier clos : oui, le 07 juillet 2022.





MAINCY – DOSSIER CC 22.27

Demande initiale de la commune

Objet : Le 06 juillet 2022, la commune nous signale un branchement de réseau accroché à un poteau télécom, au sis chemin du Fief de Mons.

Suite donnée : Le 13 juillet 2022, Enedis nous informe qu'une intervention sera bien programmée pour supprimer le branchement aérien, implanter un coffret et faire une liaison aéro-souterraine pour l'alimenter. La liaison client sera également reprise et le poteau actuellement en place sera supprimé. La programmation de cette intervention sera effectuée à la rentrée pour une intervention sur le 4^{ème} trimestre 2022 (aucune date précise n'est communiquée à ce jour). Nous informons la commune de la réponse donnée par Enedis.

Dossier clos : oui, le 13 juillet 2022.



ROZAY-EN-BRIE – DOSSIER CC 22.28

Demande initiale de la commune

Objet : Le 22 juillet 2022, la commune nous signale un poteau béton est en très mauvais état avec fers apparents au sis chemin des Oiselets. Ce poteau comporte un danger car il supporte un poste sur poteau.

Suite donnée : Le 04 août, Enedis nous informe que le poste H61 est un poste privé. Le support appartient donc au client (poste FILTRAGE) qui serait celui de la station d'épuration. Le 26 août 2022, nous informons la commune de la réponse donnée par Enedis.

Dossier clos : oui, le 26 août 2022.



FERRIÈRES-EN-BRIE – DOSSIER CC 22.29

Demande initiale de la commune

Objet : Le 08 août 2022, la mairie nous signale qu'une coupure d'électricité a eu lieu dans la nuit du 07 au 08 août 2022 dans diverses rues de la commune. Cette coupure a démarré à 21h et le courant a pu être rétabli vers 2h30 du matin.

Suite donnée : Le 18 août 2022, Enedis nous informe que l'incident est lié à une boîte de jonction défailante et non à un problème de dimensionnement des câbles ou poste associé. Hormis la défaillance constatée et sa réparation, il n'y a donc pas de travaux (renforcement ou autre) prévus. À noter que les équipes Enedis sont intervenues et ont réparé très rapidement sous astreinte. Le 23 août 2022, nous informons la commune de la réponse donnée par Enedis.

Dossier clos : oui, le 23 août 2022.





PERTHES – DOSSIER CC 22.30

Demande initiale de la commune

Objet : Le 17 août 2022, la commune nous signale un câble réseau en descente sur poteau formant une boucle avec risque d'arrachage, au 3 rue du docteur Regoby. Ce câble serait la suite de travaux réalisés récemment.

Suite donnée : Le 26 août, nous échangeons lors d'un contact téléphonique avec Enedis qui nous indique qu'une intervention aura lieu le 04 janvier 2023. Nous informons la commune de la réponse donnée par Enedis.

Dossier clos : oui, le 26 août 2022.



LA HOUSSAYE-EN-BRIE – DOSSIER CC 22.31

Demande initiale de la commune

Objet : Le 02 août 2022, la commune nous signale à nouveau (suite au dossier CC 20.06) qu'un câble papier (CPI) sous la voie ferrée pose des problèmes persistants, notamment sur l'alimentation électrique des caméras et de l'éclairage public au-delà du passage à niveau de la route de Marles (relance le 08/09/22).

Suite donnée : Le 30 août 2022, Enedis nous informe qu'il y a bien eu une affaire sur ce secteur mais il semblerait qu'une portion de câble qui passe sous la voie de chemin de fer ait été abandonnée. Enedis nous demande de transmettre un plan précis de l'endroit où les mesures de tension ont été effectuées, pour pouvoir avancer et solutionner le problème de la façon la plus efficace ; ainsi que tout élément factuel (date et heure des baisses de tension observées par exemple) permettant d'être plus performants dans la résolution de ce problème. Dans le cas contraire, Enedis indique que la commune devra faire appel au CAD (dépannage). La recherche de défaut pourra être longue s'il n'y a pas plus de précisions. Enedis a supprimé le siphon et ne reste qu'un câble d'éclairage public.

Dossier clos : oui, le 16 janvier 2023 après échange entre Enedis et la commune.



BOIS-LE-ROI – DOSSIER CC 22.32

Demande initiale de la commune

Objet : Le 29 août 2022, la commune nous signale un poteau béton avec fers apparents, au 41 rue Guido Sigriste.

Suite donnée : Le 31 août 2022, Enedis nous informe que les équipes d'exploitation vont réaliser une sécurisation du poteau ce jour. Un résinage sera réalisé courant 2023. Nous informons la commune de la réponse donnée par Enedis.

Dossier clos : oui, le 31 août 2022.





CHÂTENAY-SUR-SEINE – DOSSIER CC 22.33



Demande initiale de la commune

Objet : Le 16 septembre 2022, la commune nous informe qu'une fresque murale doit être réalisée par ID77 du 20 au 23 septembre 2022. En dehors de la convention, l'entreprise nous demande un document de nos services leur autorisant à démarrer les travaux.

Suite donnée : Le 21 septembre 2022, le SDESM informe que pour bénéficier d'une prise en charge concernant la réalisation d'une fresque « trompe-l'œil » sur un poste de transformation, il faut impérativement renseigner la procédure dédiée avant le début des travaux. Cette dernière comprend nécessairement le devis des travaux et une maquette de la fresque qui fera l'objet d'une validation. Par ailleurs, le SDESM a alerté la commune sur la situation actuelle du poste : il y a le raccordement d'un départ provisoire pour des travaux à proximité. En l'état, cette situation ne permet pas la réalisation de travaux sur le poste en toute sécurité. Le SDESM indique à la commune d'attendre la fin de ces travaux pour réaliser un « trompe-l'œil » sur ce poste.



Dossier clos : oui, le 21 septembre 2022.



NONVILLE – DOSSIER CC 22.34

Demande initiale de la commune

Objet : Le 21 septembre 2022, la commune nous signale un poste électrique à côté de la mairie et de l'école qui n'est pas fermé à clé et est vétuste sis place la mairie – rue grande. La commune souhaite une sécurisation du poste.

Suite donnée : Le 02 novembre 2022, Enedis nous informe que les équipes du service d'exploitation ont sécurisé ce jour le poste ainsi que l'intérieur. Ils vont étudier la réparation du toit. Le 13 décembre, le SDESM informe la commune de la réponse donnée par Enedis.

Dossier clos : oui, le 13 décembre 2022.



CLAYE-SOUILLY – DOSSIER CC 22.35

Demande initiale de la commune

Objet : Le 19 octobre 2022, la commune nous signale un câble aérien qui traverse un arbre d'alignement au sis 10 rue du Général Leclerc et rue Victor Drouet.

Suite donnée : Le 19 octobre 2022, le SDESM informe la commune que nous n'avons pas de programme d'élagage. C'est au propriétaire (la commune dans ce cas) de faire l'élagage nécessaire. S'il y a danger, il faut prévenir Enedis en urgence.

Dossier clos : oui, le 19 octobre 2022.





MONTGÉ-EN-GOËLE – DOSSIER CC 22.36



Demande initiale de la commune

Objet : Le 21 octobre 2022, la commune nous transmet le signalement du propriétaire du bâtiment construit sur la parcelle cadastrée ZD116, immeuble n°13 D de la même rue. Lors des travaux d'enfouissement des réseaux électriques, le regard donnant accès pour cette propriété au circuit des eaux usées a été recouvert par l'entreprise intervenant sous notre autorité.

Suite donnée : Le 02 novembre, le SDESM informe la commune que le chantier d'enfouissement des réseaux dans la rue de l'Arabie est terminé depuis plus de 9 ans. Il a été réceptionné sans aucune réserve. Le regard était donc en bon état et accessible à la fin des travaux. Cette opération est donc close pour notre part.

Dossier clos : oui, le 02 novembre 2022.



MONTIGNY-LENCŒUP – DOSSIER CC 22.37



Demande initiale de la commune

Objet : Le 28 octobre 2022, la commune nous signale qu'une coupure a touché plusieurs communes du secteur.

Suite donnée : Le 28 octobre 2022, Enedis nous informe que plusieurs éléments distincts, sans rapport les uns avec les autres et successifs ont été constatés depuis une dizaine de jours et peuvent expliquer les coupures brèves observées sur le sud 77. Nous informons la commune de la réponse donnée par Enedis.

Dossier clos : oui, le 28 octobre 2022.



BOIS-LE-ROI – DOSSIER CC 22.38



Demande initiale de la commune

Objet : Le 22 novembre 2022, la commune nous signale une coupure du réseau le 20 novembre à 20h12, avenue Gallieni et rue de la Croix de Vitry.

Suite donnée : Le 24 novembre 2022, Enedis nous informe que l'incident était lié à un branchement client. Une réparation a été effectuée. Nous informons la commune de la réponse donnée par Enedis.

Dossier clos : oui, le 24 janvier 2023.



OZOUER-LE-VOULGIS – DOSSIER CC 22.39



Demande initiale de la commune

Objet : Le 02 décembre 2022, la commune nous signale une mini-coupure et une coupure le 15 octobre à 11h42 avec rétablissement du courant vers 15h et une autre coupure le 30 novembre à 12h46, au sis 26 bis avenue de la gare.

Suite donnée : Le 07 décembre, Enedis nous informe que la coupure du 15 octobre était liée à la chute d'un arbre sur le réseau (coupure de 11h45 à 16h25). Et pour la coupure du 30 novembre, des oiseaux sur le réseau auraient provoqué une coupure de 12h45 à 12h46.

Dossier clos : oui, le 12 décembre 2022.



SEINE-PORT – DOSSIER CC 22.40

Demande initiale de la commune

Objet : Le 02 décembre 2022, la commune nous signale un poste en mauvais état (rouille, gonds cassés) au sis en face du 44 rue Croix Fontaine. L'accès au poste est non sécurisé.

Suite donnée : Le 06 décembre, Enedis nous informe la porte a été fermée par un cadenas le 05 décembre et qu'il n'y a pas de danger car il n'y a pas d'accès direct aux cellules "*car après cette porte il y a une autre porte*". Le 13 décembre, nous informons la commune de la réponse donnée par Enedis.

Dossier clos : oui, le 13 décembre 2022.



BOIS-LE-ROI – DOSSIER CC 22.41

Demande initiale de la commune

Objet : Le 05 décembre 2022, la commune nous signale une coupure durant le week-end du 3 au poste Brolles.

Suite donnée : Le 05 janvier 2023, Enedis nous informe que l'incident était lié à un branchement client, comme pour la demande 22-38. Une réparation a été effectuée. Nous informons la commune de la réponse donnée par Enedis.

Dossier clos : oui, le 05 janvier 2023.



LA MADELEINE-SUR-LOING – DOSSIER CC 22.42

Demande initiale de la commune

Objet : Le 08 décembre 2022, la commune nous questionne via le service Éclairage Public concernant une armoire d'éclairage à l'intérieur d'un poste tour, rue de Beaumoulin que Enedis souhaite supprimer.

Suite donnée : Le SDESM informe la commune que le poste tour étant concerné par une opération de sécurisation de travaux HTA, il est effectivement nécessaire de déplacer l'armoire d'éclairage qui se situe à l'intérieur. Les travaux du poste sont prévus au printemps 2023. Le service Éclairage Public se charge de coordonner les modalités de déplacement de cet ouvrage avec le chargé de projets Enedis.

Dossier clos : oui, le 08 décembre 2022.





MOUSSY-LE-NEUF – DOSSIER CC 22.43



Demande initiale de la commune

Objet : Le 07 décembre 2022, la commune nous signale qu'il existe des travaux en cours effectués par Enedis pour le remplacement d'un câble BT défectueux dans l'avenue du Moulin et quelques impasses. Ces voies ont été entièrement refaites il y a 7 ans environ. Quelques traversées de rue ont été nécessaires mais la majorité du cheminement du nouveau câble et la pose de coffrets réduisant le passage des PMR s'effectue sous trottoir. Enedis et son sous-traitant TPSPM n'ont rebitumé que sur 60 cm de large environ, ce qui fait que l'aspect visuel des trottoirs présente deux coloris différents, ce qui n'est vraiment pas esthétique, ainsi que des infiltrations potentielles au niveau de la jonction. La commune a déjà eu des échanges avec Enedis sur le sujet en amont des travaux et questionne le SDESM : "*pourriez-vous nous confirmer ce que doit reprendre Enedis en ce qui concerne les largeurs de bitume : toute la largeur du trottoir ou le minimum soit 60 cm ?*".

Suite donnée : Le 09 décembre, le SDESM informe la commune que les enrobés sur les tranchées doivent répondre à des normes. La reprise de 60 cm de large est donc autorisée si l'ouverture était au moins inférieure de 10cm. Sauf réunion préalable et accord des deux parties, il n'y a donc pas de faute de l'entreprise en ce sens.

Dossier clos : oui, le 09 décembre 2022.



POMMEUSE – DOSSIER CC 22.44



Demande initiale de la commune

Objet : Le 20 décembre 2022, la commune nous demande des informations quant aux règles d'élagage sur les supports de réseaux et aux abords.

Suite donnée : En retour, le SDESM transmet à la commune un ensemble d'éléments concernant les règles d'élagage aux abords des réseaux électriques, ainsi que sur le rôle de police du Maire.

Dossier clos : oui, le 20 décembre 2022.

CONCLUSION

Le contrôle au quotidien a été mis en place pour aider les communes dans leurs relations avec le concessionnaire. Depuis la création du SDESM en janvier 2014, **471 dossiers ont été traités**.

Un bilan de ce contrôle avec la répartition des réclamations par territoire ainsi qu'une carte des 215 communes concernées ont été réalisés à cette occasion.

2022 est une bonne année. 44 dossiers ont été traités, ce qui atteste de l'efficacité et de la réactivité de l'équipe du service contrôle des concessionnaires du syndicat et d'une très nette implication des services du concessionnaire Enedis.

Pour 2023, notre ambition est notamment de maintenir le niveau de délai de traitement moyen (délai entre la transmission de la demande et le 1^{er} retour d'Enedis : 9 jours en 2022).

Le SDESM a obtenu des délais d'intervention programmée d'Enedis à hauteur de 22 jours en 2022 (contre 41 jours en 2021 et 49 jours en 2020). Ce résultat est très satisfaisant et le personnel du SDESM restera vigilant pour garder ce niveau de réactivité.

Nous exerçons la même méthode de contrôle pour la concession gaz. En 2022, un seul dossier a été traité.

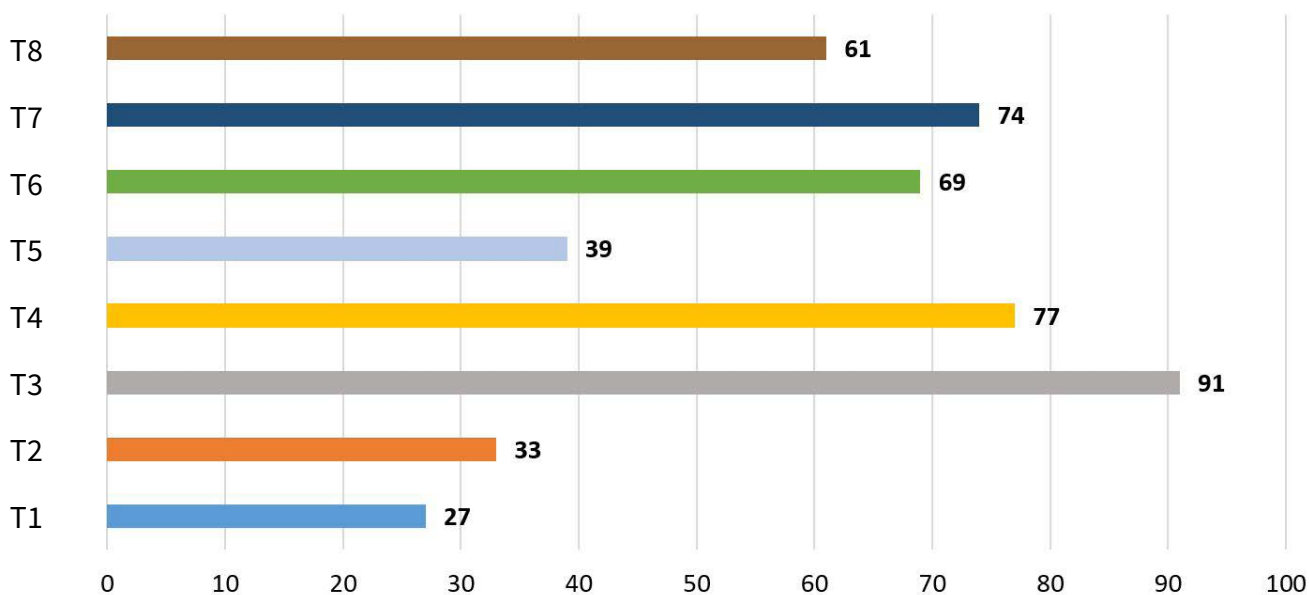


Pierre YVROUD
Président



Pascal FOURNIER
Vice-président chargé du suivi du contrôle des concessionnaires Enedis et GRDF et du contrôle de la TCCFE.

Répartition du nombre des demandes par territoire 2014 -2022



■ T8 - Coulommiers et Pays de Brie

■ T4 - Melun Val de Seine et Pays de Fontainebleau

■ T7 - Provinois et Deux Morin

■ T3 - Brie Centrale

■ T6 - Pays de Montereau et Bassée Montois

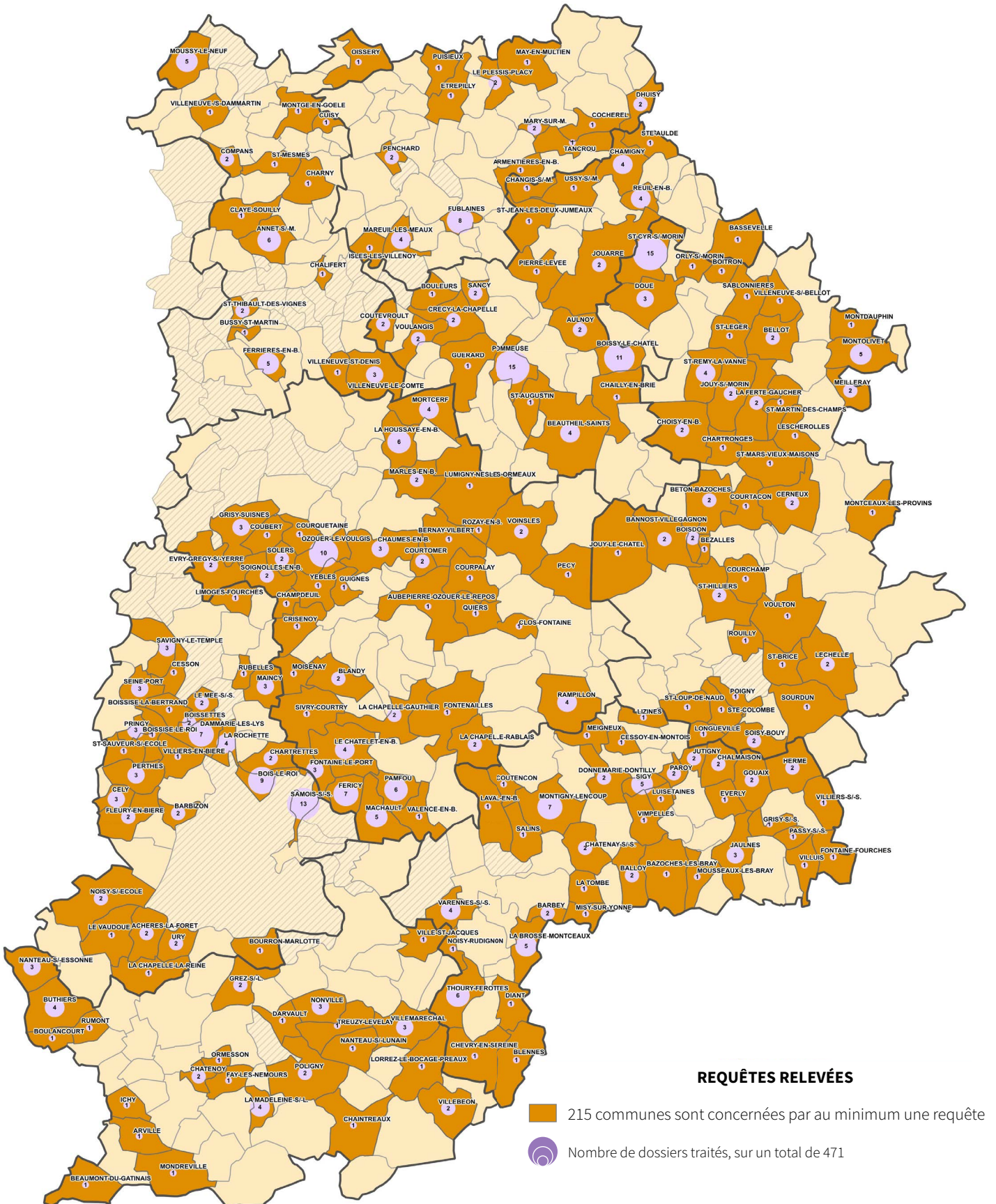
■ T2 - Nord Ouest Seine-et-Marnais

■ T5 - Pays de Nemours Gâtinais et Moret

■ T1 - Pays de Meaux et de l'Ourcq



SUIVI DES DOSSIERS 2014-2022 DANS LE CADRE DU CONTRÔLE AU QUOTIDIEN





Bruno BRION

Responsable du service contrôle des concessionnaires
et de la qualité de la fourniture
01 64 79 52 54 - bruno.brion@sdesm.fr



Stéphane SIMONNET

Adjoint au responsable de service
et en charge du contrôle au quotidien
01 82 79 00 20 - stephane.simonnet@sdesm.fr



Ludovic MUTREL

Chargé d'affaires
01 82 79 00 78 - ludovic.mutrel@sdesm.fr



Vanessa PINSON

Assistante technique
01 64 79 97 92 - vanessa.pinson@sdesm.fr



controleduconcessionnaire@sdesm.fr



**SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
DES ÉNERGIES DE SEINE-ET-MARNE**

1, rue Claude Bernard 77000 La Rochette
01 64 79 74 75 - sdesm.fr

SUIVEZ NOUS

